



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Territoire De Lunéville
A Baccarat

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
79	51	51 + 14 pouvoirs

Date de convocation 19 septembre 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle Polyvalente - 4 rue de la Gare à Bénaménil, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, président.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Jocelyne CAREL, Laurent KUREK, Sabrina VAUDEVILLE, Bruno MINUTIELLO, Jacques DEWAELE, Michel JACQUOT, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Michel LAGRANGE, Florence DUPAYS, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Murielle GRIFFOUL, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Colette MANSUY, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Catherine PAILLARD, Laurie PÉRISSÉ, Benoît TALLOT, Marie VIROUX, Jean-Michel TRICOTEAUX, Jean-Luc DEMANGE, Ludivine GEANT, Alain FORTIER, Grégory GERARDOT, Joël FRANCOIS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Ludwig MISCHLER, Jacques FORTIER.**

Absents : **Christian GEX, Bernard MICLO, Jean-Paul FRANCOIS, Thierry BIET, Hervé BERTRAND, Thibault VALOIS, Christelle VIVOT, Frédéric PRIVET, Jean-Marie LARDIN, Pascal MARCHAL, Audrey FINANCE, Joël DONATIN, Martial BANNEROT, Didier COLIN, Yvette COUDRAY, Cédric PERRIN, Jacques LAMBLIN, Christine THOMAS, Bertrand SCHULTHEISS.**

Représentés : **Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérald BARDOT à Colette MANSUY, Michel BOESCH à Benoît TALLOT, Frédéric BREGEARD à Catherine PAILLARD, Stéphane DECUGIS à Ludovic CHAUMET, Valérie DIDIER à Jonathan HAUVILLER, Virginie GENOT à Marie VIROUX, Catherine LAURAIN à François FRASNIER, Etienne MAIRE à Anne-Marie DI MARINO, Caroline THOMAS à Joëlle DI SANGRO, Edouard BABEL à Francine GARNIER, Matthieu SIGIEL à Bruno MINUTIELLO, Jacques PISTER à Florence DUPAYS.**

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : MARCHÉS PUBLICS/ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre, fixation de la prime des candidats admis à concourir et demande de subventions
Rapporteur : M. Bruno MINUTIELLO
N° de délibération : 2024_165

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
51	14	65	0	0	0

Après plusieurs tentatives successives et infructueuses de rénovation de la piscine de Baccarat, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat ne possède désormais qu'une seule piscine située à Lunéville impliquant de réelles difficultés d'apprentissage de la natation pour les enfants.

Lors de la dernière tentative de rénovation, le bâtiment a été désamianté et déconstruit avant l'arrêt définitif du chantier, celui-ci représentant un énorme investissement pour la collectivité.

A l'heure actuelle, au terme d'une étude de faisabilité, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat prévoit la déconstruction des existants et la construction d'un nouvel équipement comprenant un bassin de 25 mètres avec 4 couloirs, des aménagements complémentaires d'infrastructure pour les clubs ainsi qu'un espace de détente (solariums minéral et végétal).

Le montant des travaux au stade programme est estimé à 3 800 000 € H.T.

Il convient, au regard de cette opération, d'engager une procédure de concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse pour choisir le maître d'œuvre qui sera chargé de ce projet.

Il est précisé que le nombre de candidats admis à concourir pour cette procédure est fixé à 3.

Cette procédure se déroulera en deux phases :

- 1^{ère} phase (règlement d'appel public à candidature) : 3 équipes seront sélectionnées par un jury au terme d'un classement prenant en compte la qualité des références et les qualifications professionnelles des candidats, de la complémentarité et de la cohérence des compétences de l'équipe proposée ainsi que des moyens financiers et matériels dont dispose l'équipe et enfin de la clarté de la note de présentation et de la pertinence de la motivation.
- 2^{ème} phase (règlement du concours) : les équipes sélectionnées dans le cadre de la 1^{ère} phase auront accès au dossier de consultation comprenant notamment le règlement du concours ainsi que le programme de l'opération.

COMPOSITION DU JURY

Dans le cadre de cette procédure de concours, il convient de déterminer la composition du jury.

Conformément aux articles R. 2162-22 à R. 2162-26 du code de la commande publique, ce jury sera composé des personnes suivantes :

Au titre de la maîtrise d'ouvrage, avec voix délibérative :

- Le Président de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, Président du jury
- Les membres de la Commission d'Appel d'Offres, conformément à la délibération n° 2020-132

Membres titulaires : MM. Pascal MARCHAL, Gérard RITZ, François FRASNIER et Christian GEX

Membres suppléants : MM. Mme Jean-Michel TRICOTEAUX, Mme Rose-Marie FALQUE, MM. François GENAY, Jacques DEWAELE et Philippe SCHAEFFER.

Au titre des personnalités indépendantes dont une qualification professionnelle particulière est exigée, avec voix délibérative :

- Trois architectes désignés par l'Ordre des Architectes
- Un architecte désigné par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Il est indiqué aux membres du conseil que les personnalités indépendantes (architectes) siégeant au jury seront rémunérés pour leur participation sur proposition d'un devis détaillé.

Le Président pourra inviter à participer aux séances du jury et avec voix consultative, des agents compétents en la matière ou toute personne désignée par lui en raison de sa compétence de la matière qui fait l'objet de la consultation.

FIXATION DE LA PRIME AUX CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Les candidats admis à concourir et ayant remis des prestations conformes au règlement de concours, bénéficieront chacun d'une prime de 16 000 € H.T.
Ce montant constituera une avance sur les honoraires du candidat retenu.

En outre, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à solliciter des subventions aux taux les plus hauts auprès de l'Etat, de la Région Grand-Est, du Conseil Départemental et tous autres cofinanceurs pour la réalisation de cet équipement.

Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Approuve le programme de l'opération ci-annexé,
- Autorise le Président à lancer un concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse,
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires au lancement et à l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre,
- Autorise le Président à solliciter des subventions aux taux les plus hauts auprès de tous les financeurs potentiels,
- Autorise le remboursement des frais des personnalités indépendantes (architectes) pour leur participation au jury de concours sur proposition d'un devis détaillé,
- Approuve la composition du jury telle que mentionnée ci-dessus,
- Approuve le montant de la prime de 16 000 € H.T. versée aux candidats admis à concourir et ayant remis des prestations conformes au règlement de concours.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Bruno MINUTIELLO, Président



Bruno MINUTIELLO

Bruno MINUTIELLO
2024.09.30 12:11:09 +0200
Ref:7286712-10926961-1-D
Signature numérique
le Président